



ECONOMIE



L'économie d'Internet est toujours à la pointe de l'innovation. Et les marlous rôdent. Un niveau supplémentaire a cependant été franchi cette fois.

Jean-Marc Barrere / Hans Lucas

### Article abonné

Info Marianne

**M**Une formation pour vendre une formation • au



MENU



Mon compte

Publié le 04/12/2025 à 12:22



Déjà miné par les démarchages sauvages et les officines bidon, le compte personnel de formation (CPF) voit surgir une arnaque plus raffinée : un prétendu « job de closer » (vendeur internet) qui servirait surtout de tunnel vers une formation payante réglée en fonds publics. Selon nos informations, une plainte collective vise une galaxie de sociétés avec des implantations à l'étranger, et chiffre à plusieurs milliers – au moins 3 000

- le nombre de personnes lésées et de comptes CPF siphonnés pour plusieurs millions d'euros.
- 

Depuis vingt ans, on se répète le petit mantra du capitalisme numérique : « si c'est gratuit, c'est toi le produit ». Avec Closers Group et sa galaxie de sociétés, on a monté d'un cran : ce n'est plus seulement l'attention qui est monétisée, mais les droits à la formation, un bas de laine accumulé dans le compte personnel de formation (CPF). L'économie d'Internet est toujours à la pointe de l'innovation. Et les marlous rôdent. Un niveau supplémentaire a cependant été franchi cette fois.

Selon nos informations, une plainte collective a été déposée ce lundi 1er décembre au parquet de Paris. Elle vise Closers Group, Citron Formation, Closers LLC (États-Unis) et Consumedias (Malte), ainsi que plusieurs dirigeants, pour escroquerie en bande organisée, pratiques commerciales trompeuses, prestation de services « à la boule de neige » (ventes par parrainages), travail dissimulé et association de malfaiteurs. Huit plaignants décrivent comment une proposition de « job de closer », en bon français un vendeur star en télétravail, se transforme en parcours balisé vers une formation payante Citron, autour de 2 500 euros, très souvent réglée avec le CPF.

### **À LIRE AUSSI : [VAE : "Jamais un service de l'État n'aura été défaillant en si peu de temps"](#)**

On postule, on est rappelé, puis tombe la vraie condition d'entrée dans le « game » : sans formation Citron, pas de place chez Closers. Une fois la carte bleue ou le CPF dégainé, le « closer » en herbe découvre que son travail consiste surtout à appeler d'autres personnes en galère d'emploi... pour leur vendre la même formation, censée leur ouvrir les portes du même job. « *D'après nos estimations, le nombre de victimes potentielles est de 3 000 en 2025* », explique à Marianne l'avocat des plaignants, maître Charles Morel, qui ajoute : « *À titre d'exemple, environ 300 personnes ont payé une "formation" Citron pour rejoindre Closers en octobre. Nous disposons des vidéos et documents internes qui attestent de ces chiffres.* »

À 2 500 euros la formation, ces 3 000 stagiaires représentent au moins 7,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. « *Nous estimons qu'à minima la moitié des participants ont réglé leur formation avec le compte CPF.* Nous parlons ici de plusieurs millions d'euros. » Autrement dit, au moins 3,7 millions d'euros d'argent public auraient été siphonnés via une formation qui n'ouvre ni diplôme ni véritable débouché en dehors du micro-écosystème Closers-Citron. L'activité ayant débuté il y a quatre ans, il se pourrait que l'on atteigne 10 000 victimes et plusieurs dizaines de millions d'euros...

## RECRUTEMENT DÉGUISÉ

Les nouveaux arrivants passent leurs journées à prospecter des profils en recherche d'emploi, à leur promettre une « opportunité professionnelle » et à les amener à financer la fameuse formation Citron. « *Ceux qui ont payé sont versés dans des groupes internes comme "Instacareer" ou "Closers University", où on leur apprend à reproduire exactement le même scénario sur d'autres victimes. Moi, j'ai renoncé parce que j'ai vite compris qu'on était amené à vendre à des gens qui ne savent pas dire non* », explique un des plaignants.

Un lapsus filmé de Romain Baillet, l'un des visages de Closers Group, lors d'une vidéo de formation interne, dévoile le pot aux roses. En expliquant le métier, il s'emmêle entre « closing » et « recrutement », se reprend, mais laisse voir ce que la mécanique a de plus cru, ce qui vaut pour les plaignants aveu pur et simple : chez Closers, vendre une formation et recruter de nouveaux payeurs sont une seule et même activité. La plainte décrit une mécanique très simple : droit d'entrée élevé présenté comme formation professionnelle, promesses de gains spectaculaires, revenus dépendant de l'arrivée de nouveaux stagiaires et absence de clientèle autonome ou de produit autre que la formation.

## À LIRE AUSSI : **Le démarchage téléphonique pas près de s'arrêter : "Les nuisances viennent aussi de sites où on laisse son numéro"**

En droit, cela s'apparente à une « prestation de services à la boule de neige ». La loi l'interdit expressément : on n'a pas le droit de conditionner la rémunération principale à l'adhésion de nouveaux participants qui paient eux-mêmes pour intégrer le système. « *Le*

*système de "prestation à la boule de neige", également appelé "pyramide de Ponzi", est ici évident », assène maître Morel, qui relève que la formation Citron est, dans la pratique, moins un outil d'apprentissage qu'un ticket d'entrée pour vendre cette même formation à d'autres. « Adjoindre une société donnant une apparence concrète à la formation serait, si les faits sont avérés, une évolution subtile qui illustrerait la capacité des fraudeurs à adapter leurs modes opératoires », estime un enquêteur de l'Office national antifraude (ONAF), spécialiste de la lutte contre la fraude au CPF.*

## MONDIALISATION DE LA COMBINE

Sur le papier, Citron, est un organisme de formation agréée Qualiopi, spécialisée dans les « pratiques de vente », et Closers Group une SAS domiciliée en France chargée de recruter et d'animer les « closers ». Mais dans les contrats surgissent Closers LLC, société immatriculée au Nouveau-Mexique, puis Consumedias Limited, installée à Malte, devenue à partir du 1er octobre dernier le cocontractant de tous les nouveaux prestataires. Pour les avocats, ce n'est pas un détail : « *Closers LLC jouerait le rôle de structure mère offshore, percevant des "management fees"* [frais de gestion], tandis que *Consumedias servirait de boîte aux lettres pour éloigner juridictions et autorités françaises* », décrypte l'avocat. L'ombre d'Ambaza, ancienne « école d'influenceurs » déjà épingle par la presse et reliée à Citron Formation, plane sur ce dispositif.

Officiellement, les « closers » sont des indépendants, sommés de créer leur microentreprise. Mais la plainte décrit un quotidien de salariés sans bulletin : objectifs chiffrés imposés, scripts de vente obligatoires, « réunions de coaching » quasi quotidiennes, reporting permanent. Pas de déclarations à l'Urssaf, pas de fiches de paie, pas de cotisations : les vendeurs, privés de clientèle propre et dépendants de Closers pour prospects et rémunération, voient leurs droits CPF cramés, leurs économies envolées, avant un retour en catastrophe vers Pôle emploi et le RSA.

**À LIRE AUSSI : Compte personnel de formation : pourquoi l'interdiction du démarchage téléphonique traîne ?**

Sollicitée par *Marianne*, la société Closers Group botte en touche. Son dirigeant Romain Baillet oppose une réponse très encadrée, Closers ne touche pas à « *la gestion ou l'administration de dispositifs publics de financement de formations* », se refusant à détailler ses liens concrets avec Citron comme avec les autres structures de l'écosystème. Surtout, il évite de répondre sur le fond aux questions concernant le fléchage des prospects vers Citron, les scripts de vente et l'éventuel système organisé de captation des fonds du CPF. Même stratégie pour Eugénie Halgrain. Interrogée sur ses liens avec Closers, la dirigeante de Citron Formation insiste, elle, sur le fait que chaque structure serait « *indépendante* » et dotée de sa propre gouvernance, sans dire un mot sur la nature concrète du partenariat ni sur les flux financiers entre les deux entités.

## LE CPF, COFFRE-FORT TROUÉ...

Au-delà du cas Closers tel qu'évoqué dans la plainte, la vulnérabilité structurelle du CPF apparaît au grand jour. Malgré l'interdiction du démarchage et le durcissement des règles, les officines de formation bidon ont prospéré grâce aux failles du système : les contrôles sont réalisés le plus souvent après les versements, avec des équipes réduites et peu coordonnées, et une incapacité chronique à remonter les montages les plus sophistiqués.

**À LIRE AUSSI : [On a testé pour vous l'appli du gouvernement "mon compte formation"... et c'est pas jojo](#)**

La plainte rappelle que la Caisse des dépôts comme les pouvoirs publics disposent de tous les leviers pour documenter précisément les flux vers Citron et ses satellites. Mais si le parquet finit par ouvrir une enquête préliminaire, un autre acteur pourrait être saisi : l'ONAF, nouveau service interministériel chargé des fraudes graves aux finances publiques, qui a fait du CPF l'un de ses terrains de chasse privilégiés. Car le jeu en vaut la chandelle. « *Évidemment, dans les affaires de CPF, les victimes sont flouées, trompées, et se retrouvent sans crédit sur leur CPF, mais il y a derrière une escroquerie aux finances publiques. Parmi les dossiers que nous instruisons, le préjudice pour la collectivité est supérieur au demi-milliard d'euros* », explique un cadre du service.

## Faut-il renforcer les outils de lutte contre les contenus illégaux en ligne ?

Oui

Non

112 votes – [Voir le résultat](#)

Gilles Pacheco

Non

Je persiste et signe même si ça fait du mal à entendre et que ça nuit lourdement à mon quota de followers sur le site de Marianne. Il ne faut pas lutter naïvement contre les contenus en ligne. C'est ...[Lire plus →](#)

Fort de plusieurs centaines d'enquêteurs rompus aux montages transnationaux et au suivi de l'argent, l'Office a vocation à reconstituer patiemment les circuits financiers jusqu'aux structures offshore. Dans un dossier mêlant « formations » en carton, travail dissimulé, argent public et sociétés offshore, l'ONAF serait l'outil naturel d'un parquet décidé à faire la lumière sur l'affaire.



Par Emmanuel Lévy

## NOS ABONNÉS AIMENT



## M À Ivry, une affaire de viol fait exploser la majorité municipale



## M La BAC s'invite à "la guerre des sapins" entre les lycées Louis-le-Grand et Henri-IV



## M "Quatre millions et demi par an ? Putain... quand même !" : enquête sur la fortune Sarkozy



**M Comment le gestionnaire de déchets Paprec a neutralisé la concurrence pour soigner ses marges**

**PLUS D'ECONOMIE**

Info Marianne

## **M Une formation pour... vendre une formation : au moins 3 000 victimes d'une nouvelle arnaque au CPF**

Emmanuel Lévy le 04/12/2025

---

Ecologie punitive

## **M Bonus-malus auto : les Français vont payer deux fois**

Emmanuel Lévy le 03/12/2025

---

Solutions

## **M Vieillissement : "On n'a pas tant de temps que cela pour y penser", alerte de la Cour des comptes**

Laurence Dequay le 02/12/2025

---

Abracadabra budgétaire

## **M Emprunt forcé : une martingale sous conditions**

Franck Dedieu le 01/12/2025

---

Entretien

## **M Sébastien Martin : "Il faut savoir dire stop quand l'actionnaire ne respecte pas ses engagements"**

Franck Dedieu et Alice Le Jan le 30/11/2025

Pour/Contre

## Faut-il mettre une dose de fonds de pension dans nos retraites ? Le débat de Marianne

Laurence Dequay et Franck Dedieu le 29/11/2025

---

DÉCOUVREZ LE NUMÉRO  
DE LA SEMAINE

N° 1499 - DU 4 AU 10 DÉCEMBRE

**LE GRAND ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIC TADDEÏ**

**UE, Macron... Régis Debray se confie sans filtre**

**Enquête 3,90 €**

**VIOLENCES SEXUELLES DANS LES ÉCOLES DE PARIS, L'OMERTÀ**

**Mercosur LES FRANÇAIS VONT-ILS ENCORE SE FAIRE AVOIR ?**

**N°1499 du 4 au 10 décembre 2025**

**Marianne**

**LA VÉRITÉ N'A PAS DE MAÎTRE**

**Faut-il débrancher GLUCKSMANN ?**

**SONDAGE EXCLUSIF**  
**Pas crédible, déconnecté...**

**ENQUÊTE**  
**Pourquoi il sème le doute dans son propre camp**

**Quelle alternative pour la gauche anti-Mélenchon ?**

**L 12811 - 1499 - F: 3,90 €**



FRANCE MÉDIA 23000 - ANB 1499 - D: 1994 - BEL 4886 - EIP 5406 - IR 1108 - R: 5306 - ISR 1306 - POR 0011 - L: 2025 - DOM 11 1206 - TDKA 180099 - GRI 13420 - DI 10304 - MAR 30002 - TIR 3510



**LIRE LE MAGAZINE**

**LES ARTICLES LES PLUS LUS**

- 1. "Il n'y a pas de 'libre choix' derrière le port du voile" : réponse à Nadège Abomangoli**
- 2. Triche au golf, amputation au bloc... Au procès Péchier, ces détails qui dessinent la face trouble de l'anesthésiste**
- 3. Andreï Kourkov : "En Ukraine, les gens comprennent que la guerre va continuer jusqu'à la mort de Poutine"**
- 4. "C'est comme si je m'étais arrêtée au Bac" : des diplômes à plus de 15 000 euros complètement dévalués**
- 5. "On avance à contre-courant jusqu'à l'épuisement" : élèves issus de l'immigration, des enseignants témoignent**

Débat des lecteurs

9 débatteurs en ligne

### Faut-il renforcer les outils de lutte contre les contenus illégaux en ligne ?

Oui

Non

112 votes – [Voir le résultat](#)

Gilles Pacheco

Non

Je persiste et signe même si ça fait du mal à entendre et que ça nuit lourdement à mon quota de followers sur le site de Marianne. Il ne faut pas lutter naïvement contre les contenus en ligne...[Lire plus →](#)

“ LE GOÛT DE LA VÉRITÉ N'EMPÈCHE PAS DE PRENDRE PARTI ”

ALBERT CAMUS

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE

MONDE

**AGORA****CULTURE****ART DE VIVRE****NEWSLETTERS****PODCASTS****ARCHIVES****LE MAGAZINE**

Déposer vos annonces légales

Voir nos annonces légales

**NOS RÉSEAUX SOCIAUX**

Facebook



Twitter

**Foire aux questions**

## Mentions légales

Données personnelles et cookies

Gérer mes cookies

CGU et CGV

Formulaire de rétractation

Postuler à un stage

Flux RSS